



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Le Conseil Municipal a débuté à 20h30 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, L. LEROY, M. MAYONOVE,

Excusés : M. LECRU donne pouvoir à P. MOLES
S. MOUSSIE donne pouvoir à L. LACATON
A. DUMAZEL donne pouvoir à L. LEROY
E. NAULT donne pouvoir à N. BLADOU
JP. LABAU donne pouvoir à L. ESCARPE
S. RODRIGUES

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 9
Votants : 14

Secrétaire de séance : Marion MAYONOVE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2024.
- Avis sur le projet PLUi-H de CAUVALDOR.
- Décisions modificatives : Commune.
- Délibération déclassement des locaux de l'ancien collège d'Orlinda.
- Vente ancien collège d'Orlinda.
- Mise à jour du tableau des effectifs au 26 06 2024.
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2024	<u>Scrutin</u> : Unanimité
--	---	---------------------------------------

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2024.

Sans observation le PV est soumis à son approbation.

DE_20240626_01	AVIS SUR LE PROJET DE PLUI-H DE CAUVALDOR	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente le contexte :

La Communauté de communes CAUVALDOR a prescrit par délibération en date du 14 décembre 2015, complétée par délibération en date du 27 mai 2016, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat.

Suite à la fusion d'EPCI au 1^{er} janvier 2017, cette procédure a été étendue sur l'ensemble du nouveau territoire, et les modalités de collaboration avec les communes redéfinies par délibération en date du 13 février 2017, portant « extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat à l'ensemble des 79 communes du territoire, définition des modalités de collaboration avec les communes, précision modalités de concertation, et définition organigramme fonctionnel instances de travail ».

En élaborant un PLUi-H, CAUVALDOR a pour ambition de créer un projet d'urbanisme et d'habitat cohérent, qui articule les politiques sectorielles communautaires et les différentes échelles du territoire. Véritable document de planification, le PLUi-H étudie le fonctionnement et définit les objectifs et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation des sols.

Les pièces constitutives d'un PLUi-H :

- Le rapport de présentation qui expose le diagnostic du territoire, analyse l'état initial de l'environnement, de la consommation foncière et justifie les choix d'aménagement du projet de territoire
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit un projet politique sur les 10 prochaines années et exprime les grandes orientations de l'aménagement du territoire souhaitées par les élus et concertées avec la population
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent les conditions d'aménagement portant sur des secteurs à enjeux
- Le programme d'Orientations et d'Actions (POA) qui prévoit toutes les actions et dispositifs à mettre en place en faveur de la politique habitat
- Le règlement : règlement écrit et graphique qui déterminent les règles d'utilisation des sols
- Les annexes

Conformément aux modalités de collaboration entre CAUVALDOR et ses communes membres, définies lors de la délibération prescrivant le PLUi-H, les conseils municipaux ont pris connaissance des trois documents règlementaires (zonage, règlement écrit et OAP sectorielles de niveau 1) proposés avant l'arrêt du dossier en conseil communautaire (envoi aux communes par courriels des 12.02.2024 et 20.03.2024).

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment des dispositions des articles L 153-15 et R 153-5, le projet de PLUi-H tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire de CAUVALDOR le 22/04/2024 est soumis à l'avis des communes, qui dispose de trois mois à compter de l'arrêt du projet pour faire connaître leur avis, soit jusqu'au 22/07/2024.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Le conseil municipal, décide de prendre acte des documents présentés (règlement, zonage et OAP) et de donner un avis favorable sur le projet de PLUI-H tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de CAUVALDOR du 22/04/2024

DE_20240626_02	DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21534 / 343	Réseaux d'électrification	500,00
Total		500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21828 / 334	Autres matériels de transport	500,00
Total		500,00

DE_20240626_03	DECLASSEMENT DES LOCAUX ANCIEN COLLEGE D'ORLINDE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, considérant que :

- le bien communal sis avenue de la République à BRETENOUX était à l'usage de collège,
- ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où le nouveau collège d'Orlinde, 83 avenue du Collège, accueille élèves et enseignants depuis novembre 2023,
- qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

constate la désaffectation du bien sis avenue de la République à BRETENOUX

Il décide le déclassement du bien, sis avenue de la République à BRETENOUX, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

DE_20240626_04	VENTE ANCIEN COLLEGE D'ORLINDE	<u>Scrutin :</u> 13 POUR 1 CONTRE (J.P LABAU)
-----------------------	---	--

Monsieur le Maire rappelle les termes de la proposition de la SAS OBAZYNE :

- Réalisation d'un bâtiment représentant environ 4 000 m² de SHOEN (soit environ 2 900 m² de surface de vente) au prix de 700 000€ (sept cent mille euros)
- Laisse à la commune de Bretenoux les deux bâtiments à l'arrière.
- Prise en charge des travaux de démolition et dépollution des bâtiments existants.

Conditions suspensives d'obtention d'un permis de construire.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Monsieur le Maire indique que cet ensemble immobilier a fait l'objet d'un nouveau bornage et que les nouvelles références cadastrales sont les suivantes :

Commune de Bretenoux

A1101 d'une contenance de 1ha22a90ca.

Commune de Biars-sur-Cère

AH88 d'une contenance de 34a37ca

Et AH91 d'une contenance de 1a54ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce bien.

Le Conseil Municipal, décide avec 13 voix « POUR » et 1 « CONTRE » de céder l'immeuble cadastré, A1101 commune de Bretenoux et AH 88 et AH 91 commune de Biars-sur- Cère, situé rue de la République, d'une contenance totale de 1ha58a81ca pour la somme de 700 000€ (sept cent mille euros) à la SAS OBAZYNE.

DE_20240626_05	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.	Scrutin : Unanimité
----------------	--	--------------------------------

Le Maire indique que compte tenu des mouvements de carrière des agents (avancements de grade, licenciement, retraite), que dans le cadre desancements de grade les postes ont été créés au fur à mesure, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes devenus vacants et n'étant pas nécessaires au service, soit :

- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17h30.
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 20h00
- 2 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition du Maire.

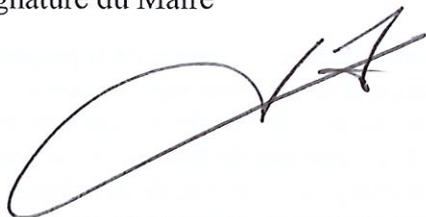
Questions diverses		
---------------------------	--	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire du camping a mis de nouveaux gérants au camping. Ces derniers ont réalisé beaucoup de travaux d'embellissement.

Valérie FRANCOIS indique que la piscine de CAUVALDOR à Biars-sur-Cère sera de nouveau ouverte au public à partir du 03/08/2024.

Laurent ESCARPE indique que les travaux de la maison médicale avancent bien.

Fin de séance : 22h00

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--